





# ENTENTES entre équipes de FOOTBALL D'ANIMATION

Saison 2025-2026

Les clubs constituant l'ENTENTE engagent une ou plusieurs équipes de Football d'Animation dans la ou les catégories suivantes de pratique « Foot libre »:

U6-U6F  U7-U7F  U8  U9  U10  U11  U12  U13



U8F-U9F  U10F-U11F  U12F- U13F

Cette ENTENTE est valable pour la [saison 2025-2026](#)

Le club PILOTE sera responsable de la gestion de cette ENTENTE auprès de tous les organismes fédéraux

Obligation des clubs,  
Seuls les clubs en règle, en regard des articles 13 et 14 des Règlements Généraux du district Haute-Garonne de Football, bénéficieront de la couverture de ladite ENTENTE.

Les droits d'engagement et tous les frais s'attachant au fonctionnement de cette ENTENTE seront pris en charge par le club PILOTE.

Fait à ..... le .....

Signatures

Président (e) de ..... Président (e) de .....

Président (e) de ..... Président (e) de .....

Président (e) de .....

Visé par le district Haute-Garonne de FOOTBALL le .....

Pour accord, le Président du district Haute-Garonne de Football

**M. Jean-Marc SENTEIN**